

## **MAIRIE DE MERAL**

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 15 SEPTEMBRE 2014**

#### **Aménagement du bourg**

Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux d'aménagement.

Consultation d'établissements bancaires pour compléter le plan de financement

#### **Voirie**

Régularisation des chemins ruraux (cession ou vente par des propriétaires privés à la Commune de Méral) : La Reinière – Mauperthuis – La Mulonnière – La Petite Réauté – Le Houx

La demande d'entretien de ces chemins sera effectuée auprès de la Communauté de Communes de Cossé Le Vivien exerçant la compétence Voirie

Goudronnage du CR de la Reinière

Devis de l'entreprise EUROVIA retenu pour un montant de 7 325 € HT.

Réfection de la rue de la Maison Neuve

Devis de l'entreprise EUROVIA retenu pour un montant de 7 053.40 € HT

Lotissement Chantepie – Allées piétonnes

La Commission Urbanisme est chargée d'étudier les possibilités de réfection des allées piétonnes du lotissement et de busage du fossé route de Livré.

#### **Cimetière**

Décision de pose de panneaux claustra sur le muret (derrière les cases granit) et contre le mur (derrière les cavurnes)

#### **Assainissement**

Contrôle des dispositifs de raccordements des propriétés privées aux réseaux eaux pluviales et eaux usées lors de la vente de propriétés : la prestation sera facturée 50 € au notaire qui fera la demande de contrôle.

#### **Ecole Ste Marie – contrat d'association**

Maintien de la participation financière de la Commune de Méral à 375 € par élève de maternelle et primaire pour l'année scolaire 2014-2015 sur la base de 147 élèves scolarisés.

Autorisation de signature de la convention de forfait communal à 55 125 €.

#### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2014 à 119.55 €.

#### **Fiscalité directe**

Maintien des modalités d'établissement des impôts directs locaux (pas de nouvelle exonération ou nouvelle imposition)

### **Accueil de loisirs**

Renouvellement des conventions avec la Fédération Départementale de Familles Rurales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 pour l'accueil de loisirs.

Convention de partenariat avec un budget prévisionnel de 38 500 € comprenant la rémunération, les charges sociales, les taxes et remboursement de frais professionnels de l'équipe salariée mise à disposition, les dépenses pédagogiques, et la prestation de service de 4 140 € versée à la Fédération Départementale de Familles Rurales.

Convention de mise à disposition du personnel (une directrice et une animatrice).

### **Personnel communal**

Services techniques : recrutement d'un agent contractuel du 16 septembre au 31 octobre 2014 à temps non complet (18h par semaine) pour des travaux d'entretien de la voirie, des espaces verts dans le bourg et de réfection de logements locatifs.

Accueil de loisirs : recrutement d'un agent contractuel du 24 septembre au 31 décembre 2014, à temps non complet :

- le mercredi : service de cantine : 1 h 30 le midi et nettoyage des locaux : 1 h le soir
- les petites vacances : service cantine : 1 h 30 le midi et nettoyage des locaux : 1 fois par semaine : 1 h 30

Prime de fin d'année : prime de 937.60 € net par agent à temps complet

### **Urbanisme**

P.L.U. : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Me BRIERE notaire à Laval concernant la vente par les conjoints COCAULT du jardin cadastré section D n° 689 situé rue de la Maison Neuve de 1a 87ca pour un prix de vente de 1 500 € plus les frais d'acte notarié.

Approbation de la décision de M. Le Maire prise par arrêté municipal en date du 15.09.2014 exerçant le droit de préemption sur cette propriété en vue de la réalisation d'une extension d'un bâtiment communal et de la zone de stationnement près de la mairie, et faciliter l'accès à l'atelier municipal et la circulation des véhicules des services techniques.

Autorisation pour la signature de l'acte de vente en l'étude de Me Briere.

### **Dénomination de propriété**

Avis favorable à la demande présentée par de M. Clavreul Roland domicilié « La Suharderie » souhaitant l'adjonction d'un nom complémentaire « Le Petit Tahiti » dans la dénomination de sa maison.

### **Commissions municipales**

Compte-rendu des réunions des commissions :

Finances : présentation de la situation financière des budgets Principal – Assainissement – Lotissement Chantepie – CCAS- Plan de financement des travaux d'aménagement du bourg 3<sup>ème</sup> tranche.

Urbanisme : travaux de voirie sur chemins ruraux

Communication : préparation du bulletin municipal

Enfance Jeunesse : bilan de l'accueil de loisirs

### **Fusion des Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Compétence Action Sociale : transfert de l'accueil de loisirs au C.I.A.S. de Craon à compter du 1.01.2015

Compétence Lecture Publique : Fusion des bibliothèques des 3 communautés et projet d'informatisation

### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

Arrêté préfectoral en date du 7 août 2014 modifiant l'autorisation dont bénéficie la société FERME EOLIENNE COSSE dont le siège social est situé 233 rue Faubert St Martin à PARIS pour poursuivre l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Cossé Le Vivien.

### **Logement 8bis Place du Buat**

Location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage à M. Gousset Maxime à compter du 20 Septembre 2014.  
Loyer mensuel 362 € plus charges des communs 18 €

### **Opposition au transfert de police spéciale du Maire à un établissement public**

Considérant l'exercice des compétences par la Communauté de Communes de Cossé Le Vivien en matière de voirie, habitat, assainissement non collectif

Opposition au transfert automatique des pouvoirs liés aux compétences :

- voirie : police de la circulation et du stationnement et délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- habitat

Considérant l'exercice de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets par le Syndicat Mixte du Pays de Craon

Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police liés cette compétence

### **Réseau de transport d'Electricité – RTE**

Projet de création de deux liaisons souterraines à 225 000 volts Oudon-Pertre d'une longueur d'environ 5 kms pour le raccordement depuis le poste d'Oudon sur le territoire des communes de Beaulieu, Méral et Le Pertre. Le passage sur accotements est prévu sur la voie communale des Limesles. Demande de pose d'une canalisation pour le très haut débit et la remise en état de la voirie et des accotements de la voie communale des Limesles

### **Budget**

Décision modificative n° 2 d'ouverture de crédits